



ÉDITORIAL

par Paulette LUPARELLO

NIORT PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 21/12/2022

DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Des manifestants se sont rendus à une manifestation interdite pour s'opposer à la construction d'une mégabassine dans les Deux-Sèvres, à Saint-Soline et le ministre de l'intérieur a dénoncé une forme d'«écoterrorisme». Le terme est grave et complètement déplacé pour ne pas dire injurieux. Les terroristes, comme leur nom l'indique, sont ceux qui font régner la terreur et qui frappent aveuglément pour susciter la peur et déstabiliser un pays. En politique, l'inflation des mots est fréquente, donc après les «islamo-gauchistes», voilà les «écoterroristes»!

La France est un état de droit, c'est une construction juridique, qui vise à protéger les citoyens de l'arbitraire de la puissance publique, et pas l'inverse. Ainsi, pour la présomption d'innocence, tout citoyen est présumé innocent jusqu'à ce que la justice ait tranché (mais oui Hanouna!). Cette notion est liée à la démocratie, les lois doivent avoir l'assentiment des citoyens, il faut qu'ils aient le sentiment que les lois sont justes et équitables. Que se passe-t-il quand ce sentiment s'effrite et que les citoyens ont le sentiment qu'ils ne sont pas entendus? Il reste la voie de la désobéissance civile, ce n'est pas l'insurrection, mais la résistance, le but est éthique, c'est la défense de l'intérêt général pour changer la règle. Cela, même si cela comporte des risques personnels.

Certes, cela ne dispense pas de débattre du bien fondé des revendications et des moyens employés, ainsi on peut trouver discutable pour attirer l'attention sur l'inaction climatique, de vandaliser les œuvres d'art, qui font partie du patrimoine humain.

Faut-il rappeler que ce sont des actes de désobéissance civile qui ont permis d'acquiescer de nouveaux droits: Ainsi, Le mouvement des droits civiques aux USA, pour stopper la politique d'apartheid pratiquée vis-à-vis des populations noires. Le courage de Rosa Parks qui refusa de céder son siège dans un bus, sera arrêtée, puis soutenue par Martin Luther King qui engagera une campagne de boycott des bus de la ville de Montgomery, qui durera une année et se conclura par un arrêt de la Cour Suprême déclarant illégale la ségrégation dans les écoles, les transports.

Aujourd'hui en Iran, c'est bien un mouvement de désobéissance civile qui est engagé, d'abord par des femmes, contre l'obscurantisme religieux des mollahs, et qui se répand dans la population malgré la répression.

En France, la législation sur l'IVG, a été portée par Simone Veil, lors du vote du 15/01/75, légalisant l'avortement, mais le terrain a été au préalable, préparé par la mobilisation des associations féministes pendant des années. De plus cette loi ne constituait pas encore un droit. Il fallait prouver qu'on était dans un état de détresse. Le combat a continué, pour aboutir à un remboursement par la Sécurité Sociale, et à la reconnaissance d'un droit, et demain peut-être une inscription dans la Constitution.

Ce ne sont que quelques exemples, on aurait pu citer aussi le combat des suffragettes, pour le droit de vote des femmes, ou encore les combats du passé pour la journée de 8 heures, ou la reconnaissance des syndicats ou du droit de grève.

Sommaire

- 1 - Éditorial
- 2 - Parité, égalité, quel combat ?
- 3 - L'avenir des jeunes aux mains du MEDEF
- 4 - Choisir sa fin de vie
- 5 - Conférence gesticulée
- 6 - Ordem e progresso ?
- 7 - Nouveau scandale dans l'Église
- 8 - Ste-Soline, prise de la bassine
- 10 - Hommage à Séverine Pajaud!
- 11 - Edmond Proust
- 12 - Jean Yanne



Parité, égalité, quel combat ?

Le combat pour l'égalité, entre les femmes et les hommes, interroge l'état des lieux, les évolutions ou les régressions, pour se donner des outils et des objectifs. Ainsi, la notion de parité peut être pensée comme un objectif et aussi comme un outil de l'égalité.

Pour nourrir cette réflexion, nous publions une contribution de Christine Antoine, militante féministe, et présidente d'Impulsions Femmes, que nous remercions.

La parité. Se questionner sur la parité pose de nombreuses questions concernant l'émancipation des femmes, mais aussi l'émancipation générale. La parité serait l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes. Possibilité ou illusion : en effet l'égalité parfaite est-elle possible ? Sûrement non, mais c'est une ligne de mire, une ligne de conduite, un objectif qui nous permet de réfléchir à une société plus juste, à une société hautement conscientisée.

La parité serait donc un objectif mais aussi un outil pour arriver à cet objectif. Un outil auquel nous sommes obligés d'ajouter des précisions : parité politique, parité salariale, parité domestique, j'oserai ajouter parité sexuelle...

La parité politique, c'est l'égalité de la représentation politique à tous les niveaux entre les femmes et les hommes. La parité selon la définition serait l'égalité parfaite. Malgré la loi actuelle sur la parité politique, on voit bien que nous sommes loin de l'égalité de représentation citoyenne entre les femmes et les hommes. Faut-il pour autant rejeter la démarche de parité pour arriver à l'égalité de représentation ? Je pense que non, il faut l'améliorer, supprimer tout ce qui permet aujourd'hui de contourner la loi. Il faut contraindre, me semble-t-il, pour y arriver. Le groupe dominant des hommes ne cède pas, il résiste à laisser les places. Les places de pouvoir, dit-on, alors que nous devrions dire les places à responsabilité. Tant qu'il s'agira, dans le langage, et dans les faits, de places de pouvoir, il y aura des résistances à les partager. La parité politique n'est pas une garantie à avoir des personnes de valeur comme élu.e.s mais la non parité politique ne garantit pas non plus la valeur des personnes. Donc c'est un faux argument. Tout ce qui permet, et facilite l'accès pour les femmes aux postes à responsabilité, permet de rééquilibrer les centaines d'années pendant lesquelles elles en ont été exclues.

La loi de la parité politique doit être accompagnée de lois permettant aux femmes de contrôler leurs maternités, de lois contre les violences exercées contre elles, de lois permettant un meilleur partage de l'organisation familiale, de lois sur l'égalité salariale. Et puis nous devons

accompagner tous ces dispositifs d'une éducation exempte de sexisme. À ce stade nous mettons en place toutes les résistances possibles pour gagner du terrain sur un retard pris par les femmes depuis des millénaires.

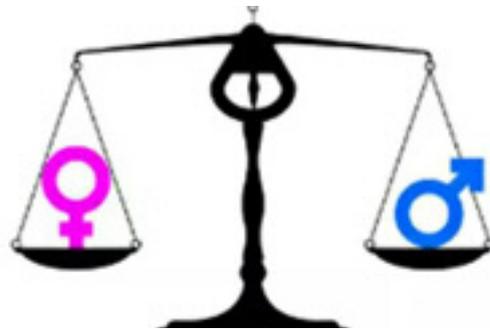
Mais, en fait, c'est le patriarcat qui est en cause. C'est-à-dire un système qui maintient hommes et femmes dans des rôles sociaux déterminés inégalitaires. On a même voulu nous faire croire que ces rôles étaient naturels donc intangibles. Donc, pour venir à bout du patriarcat, il nous faut un changement complet de paradigme., il nous faut changer de société. La division sexuelle du travail, salarié comme domestique, est une des bases de la construction des identités de genre qui force les individus à correspondre à des rôles préétablis entravant toutes perspectives de liberté et d'égalité réelle. Capitalisme et patriarcat : deux systèmes qui se nourrissent.

Donc, faut-il en finir avec le patriarcat, pour en finir avec le capitalisme, c'est-à-dire l'exploitation de l'homme par l'homme ? Ou faut-il en finir avec le capitalisme pour en finir avec le patriarcat ?

Je pense qu'il nous faut faire les deux en même temps, et que la démarche est la même. Nous devons prendre, et reprendre, tout ce que nous pouvons au capitalisme, comme au patriarcat. Donc toute loi ou mesure permettant des avancées positives sur l'égalité entre les êtres humains est bonne à revendiquer, et à prendre, donc concernant l'égalité femme-homme, idem. Mais nous devons changer les bases : supprimer la propriété privée des moyens collectifs de production qui conduit à l'exploitation d'un grand nombre par un petit nombre, comme supprimer tout ce qui relève du patriarcat : le contrôle du corps des femmes, le travail domestique des femmes complètement invisibilisé. Seul un changement systémique, accompagné d'un profond changement des mentalités mettra fin à l'intériorisation de l'infériorité des femmes servant les logiques patriarcales. Non seulement il faut défendre l'égalité entre les «hommes» et les «femmes», mais l'égalité entre chaque personne, qui passe nécessairement par la déconstruction des identités de genre, mais aussi de leurs imbrications avec d'autres rapports sociaux, de race, de classe et une remise en cause fondamentale des structures de pouvoir.

Être féministe, pour moi, c'est lutter contre le sexisme et le patriarcat, et s'opposer à cet autre système de domination, tout autant intériorisé et naturalisé, qu'est le capitalisme.

Christine Antoine



L'avenir des jeunes aux mains du medef

De 1960 à 1980, la majeure partie de la formation professionnelle était assurée par l'Éducation nationale.

En 1959, les centres d'apprentissage deviennent Collège technique (CET), puis Lycée d'enseignement professionnel (LEP), et enfin Lycée professionnel (LP). On y prépare un CAP, puis un BEP et enfin un Bac Pro.

L'ambition de l'enseignement professionnel public était de former «L'Homme, le travailleur et le citoyen.»

déjà signalé au sujet de la formation par alternance, dans le précédent bulletin. L'enseignement supérieur privé bénéficie de la loi «avenir-pro» (Arsenal de mesures visant, entre autres, à favoriser des formations en entreprises, afin de fournir des réponses adaptées à leurs besoins parfois fluctuants). Quand le budget dédié à la formation professionnelle en lycée revient à 4,6 milliards d'euros, l'apprentissage assuré par le patronat coûte

11,3 milliards à l'État. Ces milliards sont déversés sans contrepartie d'embauche, et sans aucun contrôle des conditions de travail des jeunes en formation. Si au lycée, on a droit à l'erreur, en entreprise c'est la productivité qui prime. D'où des abandons et parfois des accidents.

La formation professionnelle aux mains du patronat.

La formation professionnelle n'est plus aux mains de la Région, mais dépend des branches professionnelles. Ainsi, les dites branches organisent les diplômes et fixent les coûts. Tout organisme de formation pourra ouvrir un CFA (centre de formation pour adulte). Le patronat ouvre ses écoles privées,

les finances publiques passent à la caisse.

L'apprentissage devient un lieu de tri, et de sélection.

Cet article est écrit à partir d'une étude publiée par Médiapart.

Cécile Billier

En 1980, les effectifs atteignaient 773 000 élèves, quand 222 000 optaient pour l'apprentissage.

Les stages en entreprise n'ont commencé qu'en 1979, pour une période de 15 jours seulement, contre 22 semaines actuellement.

Depuis 1990, le lobbying du MEDEF pousse ses pions : toujours moins d'enseignement, toujours plus de productivité.

Le cycle complet de formation, qui était de 2 ans pour le CAP ou le BEP, et de 2 ans pour le Bac Pro, est réduit à 3 ans en tout. Dans le même temps le nombre d'élèves en LP chute à 626 000.

De Sarkozy à Blanquer, ce sont 1250 heures d'enseignement général et technique qui disparaissent et la future réforme qui vient de mobiliser les profs de LP prévoit de diminuer encore les heures d'enseignement pour augmenter le temps en entreprise.

Pour encourager les élèves dans cette voie, une classe de 3^{ème} «prépa-métier» doit être créée. Ainsi, l'Éducation nationale deviendrait le fournisseur officiel d'une main d'œuvre à bas coût, pour le patronat. Est-il utile de signaler que ce sont les élèves en difficulté, souvent de milieu défavorisé qui choisissent cette voie ? L'État finance tout, ou partie, du salaire de ces apprentis, comme nous l'avons



Choisir sa fin de vie

La FNLP mène campagne aux côtés d'associations pour le droit de mourir dans la dignité. Le terme fin de vie, plutôt qu'euthanasie indique qu'on inclut la dispense de soins palliatifs.

Il faut remarquer, que les structures de soins palliatifs font cruellement défaut en France, et que 2/3 des patients n'y ont pas accès, soit 20000 personnes /mois. Il faut relier cette situation aux carences et aux manques de moyens de notre système de santé.

Plusieurs affaires ont médiatisé la question. On se souviendra du cas Vincent Humbert, pompier victime d'un accident en 2003 qui le laissera paralysé, aveugle, muet, mais avec ses facultés mentales, et qui écrira à Jacques Chirac, pour demander à mourir. Au final, c'est sa mère, qui accomplira l'acte qui le plongera dans le coma, elle sera arrêtée puis libérée. Son médecin débranchera le respirateur. Ils seront tous deux accusés d'empoisonnement, puis bénéficieront d'un non-lieu. Cette affaire amènera le vote d'une loi qui proscrit l'acharnement thérapeutique.

L'autre affaire, concerne Vincent Lambert tétraplégique depuis 2008, en état végétatif pendant 10 ans, jusqu'à sa mort, et objet d'une bataille juridique entre ses parents catholiques pro-life et sa femme,

La fin de vie devait être le grand chantier du quinquennat de M. Macron, qui a proposé que se tienne une convention de 180 citoyens, représentatifs de la diversité des opinions, qui se déroulera à partir du 9 décembre à fin mars.

On peut s'agacer de la tenue de ces conventions, alors qu'il existe un parlement élu, qui a la légitimité pour débattre d'un sujet sociétal important. M. Macron a fait entretemps machine arrière, et se tient à distance, moins pressé, sans doute après sa rencontre avec le Pape François. Il est bien connu que «Dieu donne la vie et seul Dieu peut la reprendre», d'où l'hostilité récurrente des religions monothéistes aux législations sur le droit à choisir le moment de sa mort.

Ce que la loi française interdit

- L'euthanasie active: administration de substances létales à la demande du malade ou d'un proche ou décision du corps médical. Il s'agit d'un meurtre, punissable de 30 ans de prison ou de la perpétuité.
- Le suicide assisté: un tiers procure les produits, mais n'intervient pas, le geste final est laissé au patient, quand il le décide.

Pour l'heure, c'est la loi Leonetti, votée en 2005, modifiée en 2016 qui encadre la fin de vie des malades incurables. Elle permet une «sédation profonde et continue jusqu'au décès», pour les patients en phase terminale et en grande souffrance, dont le pronostic vital est engagé à court terme, défini par la haute autorité de santé, soit quelques heures à plusieurs jours. Cela s'adresse en fait à des personnes à l'agonie. La loi ignore les personnes qui ont un pronostic vital engagé sur un moyen terme ou les autres cas, détérioration irréversible du corps, souffrances physiques extrêmes, voire psychiques.

Le patient est endormi, l'hydratation et la nutrition sont arrêtées, ainsi que les traitements médicaux, sauf les antidouleurs. Des familles se sont élevées contre ce

qu'elles ont considéré comme une pratique barbare, laisser mourir de faim et de soif une personne pendant des jours.

La loi prévoit l'arrêt des traitements en cas d'acharnement thérapeutique, ou maintien artificiel de la vie. Si le patient ne peut exprimer sa volonté, la décision est prise par les médecins de façon collégiale.

Le texte renforce la valeur des directives anticipées, sur papier libre ou formulaire. Le patient peut désigner un tiers de confiance. pour le représenter, s'il ne peut pas s'exprimer, Le

représentant alors prime sur les proches, mais il est révocable à tous moments.

Ce que font les autres pays européens

On retrouve ainsi une diversité de situations, certains pays pratiquent l'euthanasie active, d'autres l'euthanasie passive, le suicide assisté. De nombreux pays ont évolué sur leur législation, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Espagne, le Canada, et certains états américains, et même l'Italie. Certains pays par contre, interdisent toute aide, l'Irlande, la Roumanie, la Pologne.

Le suicide assisté est autorisé en Suisse, il est encadré par un code de déontologie médicale, et est pris en charge par des organisations. Le suicide assisté de Jean-Luc Godard, le réalisateur, a été largement médiatisé par la presse. Âgé, il ne souffrait pas de maladie, mais était arrivé au bout de sa vie, et a fait ce choix. Signalons, cependant, car c'est une limite, que cela représente un certain coût d'environ 10000 euros. La mort ne doit pas devenir un business lucratif. Cela provient de la distorsion entre les législations des pays, comme à l'époque où les femmes vivant en France, allaient se faire avorter en Grande Bretagne.

JE M'EN FOUS DE SAVOIR
S'IL Y A UNE VIE
APRÈS LA MORT

JE VEUX JUSTE SAVOIR
S'IL Y A DU



Choisir sa fin de vie

L'Autriche, a légalisé pour les malades atteints d'une maladie grave ou incurable, le suicide assisté. L'Italie a dépénalisé le suicide assisté pour les malades maintenus artificiellement en vie, et atteints d'une pathologie irréversible, source de souffrances.

Les Pays-Bas ont autorisé l'euthanasie, il y a déjà 20 ans. Le Luxembourg a dépénalisé, en 2009, l'euthanasie et le suicide assisté, tout comme l'Espagne en 2021.

La Belgique a dépénalisé l'euthanasie dans certains cas, elle aussi depuis 20 ans, ce qui donne un certain recul. Le patient demandeur peut être majeur ou mineur. La Belgique est le seul pays au monde à accepter les mineurs.

La demande doit être personnelle, elle doit être volontaire, réfléchie, répétée et il faut s'engager dans une procédure nécessitant plusieurs entretiens séparés par un délai raisonnable. Toute personne se trouvant dans une situation médicale sans issue, et qui fait état de souffrances physiques, ou psychiques, intolérables, peut déposer son dossier. L'acte est accompli seulement par un médecin, mais les médecins bénéficient d'une clause de conscience, et peuvent refuser leur concours.

Depuis des années des associations dont l'ADMD (Association pour le droit à mourir dans la dignité),

œuvrent pour qu'enfin chacun puisse choisir la fin de vie qu'il souhaite, aide médicale et/ou suicide assisté, en cas de souffrances physiques, ou psychiques, intolérables, de maladies neuro-dégénératives incurables ou de coma irréversible.

La Libre Pensée revendique le Droit à une Aide Médicale à Mourir.

Paulette Luparello



CONFÉRENCE DE LA LIBRE PENSÉE 79 DU 25 NOVEMBRE 2022, EN PARTENARIAT AVEC STÉPHANE KÉRUEL DE LA CIE DU CHANT DE LA CARPE

Notre ami Stéphane s'est prêté au jeu d'interpréter les députés Jean JAURÈS, Aristide BRIAND, Maurice ALLARD, l'abbé GAYRAUD, le comte BAUDRY D'ASSON, avec son talent habituel et nous l'en remercions.

Ces députés se sont affrontés vivement lors des débats sur la loi de 1905, dite de Séparation des Églises et de l'État, loi qui fonde le principe de laïcité dans notre pays.

Cette loi fut une loi de compromis permettant ce qu'on appellerait maintenant le «vivre ensemble», et ceux qui veulent la remettre en cause au travers des débats qui ont pourtant été écartés en 1905 (signes religieux dans l'espace public par exemple...) ne le font que pour justifier leur politique raciste et discriminatoire.

Cette conférence a eu du succès : une quarantaine de présents et plusieurs personnes excusées pour raisons de santé ou professionnelles. Le débat qui s'en est suivi fut très instructif. Et nous avons reçu plusieurs réactions positives des participants qualifiant d'«intéressante» cette conférence. Nous en tirons comme bilan qu'il est sans doute nécessaire de réfléchir à des formes plus innovantes de conférence et débats. Rendez-vous en 2023 ! Si vous avez des idées, faites-nous en part.

À noter que nous avons, en plus, une très belle exposition prêtée par l'association «Histoire et Patrimoine du Bressuirais», sur l'avant et l'après loi de 1905, dans le Bressuirais.



Ordem e progresso ?

Bolsonaro, même s'il ne l'a pas vraiment reconnu, a cependant perdu les élections au Brésil. Et ce n'est pas faute d'avoir défendu respectivement les intérêts de l'agro-business (déforestation de l'Amazonie), de la libéralisation du port d'arme, et des églises évangéliques qui l'ont soutenu en 2018, séduites par son discours en faveur de la «famille traditionnelle» et du retour de «l'ordre moral». Recul général, et remise en cause des droits des personnes LGBT+, des noirs, des communautés autochtones, et des femmes (L'avortement, libéralisé dans plusieurs pays d'Amérique latine, mais en net recul aux USA, ne se pratique au Brésil que dans trois cas: viol, risque pour la santé de la mère et malformation grave du fœtus.). À noter que, malheureusement, après s'être dit favorable à un élargissement à toutes les demandes, en début de campagne, électorale, Lula a fait machine arrière, de crainte de se mettre à dos les milieux religieux ultraconservateurs (30% de la population appartiennent à une église évangélique). Au rythme actuel des défections, début juillet 2022, les catholiques représenteront moins de 50% de la population brésilienne. Contrairement à 2018 où la préoccupation principale des votants était la lutte contre la corruption, en 2022 la préoccupation principale des Brésiliens est l'économie (chômage, inflation et croissance économique). En janvier de cette même année 2022, *Libération* indiquait déjà que Bolsonaro avait perdu le soutien de la majorité de la population, et en janvier 2022, il a aussi perdu son «maître spirituel», Olavo de Carvalho, connu pour ses nombreuses sorties complotistes et sa haine du communisme, mort le 24 janvier du Covid-19, alors qu'il n'avait cessé, à l'instar du président, de nier la gravité de la pandémie, contestant notamment le nombre de morts et de contaminations (avec 687000 morts des suites du Covid-19, le Brésil est le deuxième pays du monde le plus touché par la pandémie, après les États-Unis).

Même soutenu, hélas, par le multi-millionnaire Neymar (Dans un foot brésilien où les références à Dieu et Jésus sont légion – Neymar a une croix tatouée dans le dos, une prière sur les côtes et un «Dieu est fidèle» sur le poignet –, un candidat qui a pour slogan «le Brésil au-dessus de tout, Dieu au-dessus de tous» et qui drague à foison les évangéliques est forcément attrayant. *Libération* du 30 septembre 2022), au final, entre Lula qui, à la question de *Libération* (6 octobre 2021): «Craignez-vous pour votre sécurité?» a répondu: Non, je crois en Dieu, je ne fais de mal à personne... et Bolsonaro qui s'est fait baptisé

dans le Jourdain, en 2020, (Voir photo d'*El ciudadano*, en 2020)... les Brésiliens ont choisi le premier, de peu.

Mais ce n'était pas, bien entendu, le seul régime autoritaire (pour ne pas dire dictatorial) qui s'appuie sur les forces réactionnaires et conservatrices de l'Église.

Quelques exemples marquants, parmi d'autres, concernant essentiellement l'Europe et l'Amérique.

En Russie, Poutine est cul et chemise avec le patriarche Kirill. Âgé de 75 ans, et ancien professeur de théologie dogmatique, dans les années 1970, il est devenu membre du KGB sous le nom de Mikhaïlov et, avant d'être ordonné prêtre, il s'est imposé comme représentant du Patriarcat de Moscou à Genève. En Suisse, il a découvert les montres, les yachts, les belles voitures, le ski... (les femmes?), avant d'être rapatrié en URSS après un accident de voiture. Élu patriarche en 2009, il a gardé toutes ses passions, et c'est aujourd'hui l'un des dignitaires religieux les plus puissants du monde, avec plus de 100 millions de fidèles revendiqués. Comme Vladimir Poutine, il prône des valeurs conservatrices face à un Occident présenté comme décadent, Poutine étant évidemment un modèle d'humanisme, et d'humanité. Kirill contribue à apporter une légitimité spirituelle à la politique expansionniste du Kremlin.

En Hongrie, Viktor Orbán promeut l'illibéralisme, (selon le politiste Matthijs Bogaards, il s'agit d'«une situation «démocratique» où, néanmoins,

l'indépendance de la justice est malmenée, et les citoyens ne bénéficient pas d'un traitement égalitaire face à la loi, ni de protections suffisantes face à l'État ou à des acteurs privés»), affirme les racines chrétiennes de l'Europe, et s'oppose à l'immigration, déclarant défendre l'État-nation lors de la crise migratoire en Europe.

Après son arrivée au pouvoir en 2010, il se réfère massivement au christianisme: il fait inscrire la référence à Dieu dans la Constitution adoptée en 2011, et se montre en train de prier dans son bureau, entouré de sa famille, tandis que son gouvernement confie une proportion non négligeable d'écoles communales aux Églises.

En Biélorussie, en 2011, Alexandre Loukachenko déclare publiquement ne pas aimer «les pédés» et est critiqué pour avoir conseillé au ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, ouvertement homosexuel, de mener «une vie normale». Il a déclaré «mieux vaut être dictateur que pédé».



Baptême évangélique de Jair Bolsonaro, en 2020.

Ordem e progresso ?

Les deux confessions chrétiennes ont des postures très différentes à l'égard du régime d'Alexandre Loukachenko. L'Église catholique, à laquelle appartiennent 15 % des croyants du Bélarus, a toujours souligné son indépendance vis-à-vis du pouvoir et n'a pas eu peur de le critiquer. Mais l'Église orthodoxe, comme en Russie, est longtemps restée fidèle au régime en place à Minsk, et l'a ouvertement soutenu. Après son arrivée au pouvoir en 1994, Loukachenko a tenté d'assujettir toutes les institutions publiques, y compris l'Église orthodoxe, la confession la plus importante du pays. Environ 80 % de tous les croyants du Belarus se considèrent en effet comme orthodoxes.

Le 9 août, des élections présidentielles ont eu lieu en Bélarus, dont les résultats ont été truqués. La police et l'armée ont brutalement réprimé les protestations. Des centaines de personnes ont été blessées et torturées dans les prisons. Plusieurs manifestants ont même été tués. La violence de la police a provoqué des manifestations encore plus importantes – les plus massives de l'histoire du Bélarus moderne. Et ce fut un véritable choc pour les autorités lorsqu'en août 2020, les prêtres orthodoxes sont devenus des participants actifs à cet événement politique, et que des membres du clergé ont commencé à critiquer

publiquement les autorités.

Pourquoi l'Église, qui semblait fidèle aux autorités, s'est-elle soudainement rangée du côté des opposants à Loukachenko ? Outre l'élan émotionnel et le choc de la violence dont ils ont été témoins, les prêtres ont dû répondre aux demandes de leurs paroissiens. À bien des égards, ce sont les laïcs qui ont poussé leurs prêtres à condamner la violence et à commencer à agir.

Un exemple dont les citoyens des pays cités ci-dessus, parmi d'autres, pourraient s'inspirer.

Mais, depuis l'été 2020, l'Église a été mise au pas.

Pour des raisons de sécurité, à l'automne 2020, le prêtre Uladzimir Drabysheuski de Gomel, la deuxième plus grande ville du Belarus, a quitté le Bélarus avec sa famille. Il vit désormais en France, ce qui lui permet de parler ouvertement avec la presse. Mais tous les autres prêtres du Bélarus ont l'interdiction de s'exprimer ouvertement sur les réseaux sociaux et de communiquer avec les journalistes. La répression politique a abouti au résultat souhaité : la majorité des prêtres ont cessé de s'exprimer publiquement.

Jean-Louis Sonnard

Nouveau scandale dans l'Église

Et voilà, on prend les mêmes, ou presque, et on recommence !

Début novembre, 11 évêques ou ex-évêques (après les simples curés, on monte dans la hiérarchie), ont donc été accusés d'abus sexuels, dont le cardinal Jean-Pierre Ricard, qui a avoué une « conduite répréhensible » sur une jeune fille de 14 ans. Ce dernier avait déjà fait l'objet d'une lettre à la justice, de parents s'inquiétant de la nomination de celui-ci, pour diligenter une enquête sur de possibles abus commis dans des foyers d'accueil. En même temps, on a affaire là, à un connaisseur. Mais, en plus de siéger au Sacré Collège appelé à élire le successeur du pape actuel, le cardinal Ricard est (ou était, désormais ?) « membre éminent ! » de la Congrégation de la doctrine de la foi (CDF), le ministère au Vatican qui gère les affaires sensibles internes à l'Église, dont celles d'abus. « Les révélations de l'archevêque émérite pourraient remettre en question sa fonction de cardinal et son mandat de cardinal électeur, qui aurait dû s'achever lors de son 80^e anniversaire en 2024 ». Source : le Site internet d'Aleteia, site d'actualités générales et de spiritualité, décliné en 8 langues, lancé en 2012, par la Fondation pour l'évangélisation par les médias avec le soutien de l'Église catholique !).

Mais dans cette nouvelle brochette, il y a un autre cas « atypique », celui de l'ex-évêque de Créteil, Michel Santier, qui lorsqu'il était encore prêtre à Coutances

(Manche), pratiquait la « strip-confession » ! Sur le modèle du strip-tease ou du strip-poker, le pénitent devait enlever, un à un, ses vêtements à chaque péché avoué à son confesseur ! Là, tout de même, se pose la question de savoir, comment et/ou pourquoi certains pénitents ont-ils pu accepter cette drôle de pratique ? Conditionnement ? Soumission ? Sidération ? Stupidité ? L'histoire ne dit pas si la confession se passait en hiver ou en été... et combien de péchés chacun d'entre eux a avoués.

Jean-Louis Sonnard

LE PAPE N'EST PAS UN ADEPTE DE LA THÉORIE DU GENRE

... et, à propos de vêtements...



Sainte-Soline : Prise de la bassine, le 29 octobre 2022

Plusieurs libres penseurs, déjà participants au printemps maraîchin à la Rochenard, ont décidé, malgré l'interdiction de la manifestation du 29 octobre, organisée par le collectif Bassines Non Merci, de se rendre à Ste-Soline. Pour éviter d'être bloqués, certains sont partis à l'aube, d'autres ont campé sur place. Avec le GPS nous avons évité les multiples contrôles policiers, (fouilles des véhicules, des sacs, des individus, amendes de 130 €, j'en passe et du mieux). Nous avons pu arriver sur place, comme les 4000 à 7000 autres militants, au camp de base animé par le collectif BNM (150 associations et syndicats). Après la conférence de presse, (représentants de la confédération paysanne, divers députés, dont un européen, un agriculteur local, un ornithologue expliquant l'imbrication totale du sol, de la végétation, du mode de culture dans le cycle de l'eau, et démontrant que le mode productiviste nécessitant l'implantation des retenues d'eau est totalement destructeur pour l'ensemble de l'environnement, et pour le climat, les interventions en tribune extérieure de E. Jadot et Collectif paysan), les organisateurs décident de former trois groupes, en fonction de la longueur du trajet. Chacun peut se rallier en fonction d'une banderole de couleur (blanc, rouge et... vert) pour atteindre le chantier de la bassine en construction, (un immense terre plein, entouré de levées de deux mètres, sur un fond de cailloux calcaires passés au rouleau), entouré de grilles, gardés par des gendarmes équipés avec du lourd, et distants de 3 kms.

Nous décidons de nous inscrire pour le plus long, et de suivre la banderole rouge... pour une randonnée... à thèmes, même si nous sommes tous masqués, et certains avec des lunettes, genre ski ou piscine. La Rochénard a laissé des traces. L'expérience sans doute.

Il convient de préciser que le bassin est creusé au milieu d'une plaine rase, quadrillée par des chemins goudronnés, bordés de haies. Il n'est pas possible d'y circuler, les pandores bloquent chaque chemin et se déplacent avec des camions. On tente des percées à travers champs, plus ou moins labourés, bourrés de cailloux, au milieu de nuages de gaz, ce qui fait qu'en plus de suffoquer, de tousser, de pleurer, on ne voit pas grand-chose, que ceux qui courent devant, et s'engouffrent dans une haie pour traverser les chemins, quand les jeunes qui sont en tête s'affrontent avec les gendarmes, les font reculer ou les empêchent d'avancer. Nous sommes sans cesse encouragés à nous hâter. C'est un festival pyrotechnique, auditif, sensitif et visuel d'une forte intensité. Au milieu du brouillard, nous nous perdons rapidement et nous retrouvons en compagnie de divers groupes, dont l'objectif est de passer le plus au large possible des gendarmes, des camions et des grenades.

On ne voit rien, sauf parfois un drapeau associatif ou politique. Ce manège stressant va durer (une heure?), jusqu'au moment où la bassine, et son cratère sont visibles, et que les grilles abattues vont permettre à notre seul groupe (une centaine), d'escalader la levée, et d'investir



La députée, Lisa Belluco, le 29 octobre 2022.

Sainte-Soline : Prise de la bassine, le 29 octobre 2022

l'ouvrage, un immonde tas de pierres dans un environnement pelé et dévasté, dans lequel nous allons pouvoir rester quelques minutes, avant qu'une nouvelle charge de cavalerie nous éjecte au travers des haies, sous la protection des jeunes se servant des grilles pour bloquer la maréchaussée.

Là, ce sont les tirs à outrance, les grenades assourdissantes, nous sommes toujours bombardés jusqu'à être hors de portée dans un champ voisin. Beaucoup ont du mal à récupérer. La solidarité, le sérum physiologique pour les yeux, de l'eau, des soins médicaux pour les plus amochés, et un goûter musical vont restaurer l'humanité, et faire baisser la charge d'adrénaline.

Nous finissons par nous retrouver au milieu du reste de la manifestation dont les groupes sont bloqués sur la route par les gendarmes à moins de 100 mètres de la bassine. Il est vraiment dangereux d'aller plus loin.

Nous regagnons le camp de base fiers d'avoir réussi, mais ce n'est pas une partie de plaisir de courir avec un sac à dos quand on est retraité, donc avec « quelques heures de vols », et que l'on est plutôt pacifique. La colère est latente.

Le bilan est sévère, selon la presse: 50 blessés, fractures, plaies ouvertes, arrestations, matraquage d'une députée EELV, Lisa Belluco, du porte parole du collectif Julien Le Guet. Avec un dispositif de 1500 gendarmes, et 7 hélicoptères, le village de Ste-Soline a été isolé 24 heures, des participants intoxiqués, choqués, incrédules, devant une telle agressivité, et ce malgré la solidarité de tous.

Le stade suivant, cela pourrait-il être l'utilisation des 90 nouveaux engins blindés Centaure commandés pour la gendarmerie, pour un coût de 57463 415 € ? Ou les tirs sur la foule ? Les gilets jaunes qui ont expérimenté le dispositif savent ce qu'il en est. Chapeau aussi aux jeunes qui se sont affrontés aux forces dites de l'ordre.

Ce gouvernement choisit le tout répressif, la haine de classes, la débauche de violence, pour un coût exorbitant – 500000, un million d'euros ? – au service d'une caste d'agro-agriculteurs écocidaire, en finançant par des fonds publics à hauteur de 70% des travaux gigantesques, destinés à pomper l'eau appartenant à tous au profit de quelques-uns. C'est totalement féodal dans le principe, totalitaire dans l'exécution, au moment où la Préfète elle-même décrète des restrictions d'eau dans les Deux Sèvres, car la nappe phréatique est au plus mal. Qui sont les fauteurs de troubles ? C'est du Macron pur sucre.

Nous soutenons le juste mouvement BNM qui se bat pour garder, pour tous, l'eau comme bien public. Nous condamnons les lois sécurité et liberté, sécurité globale et toutes les lois liberticides dont celle de manifester, mises en place par la macronie et ses laquais.

Comme nous ne sommes pas prêts d'arrêter de sniffer des lacrymos, nous ne sommes pas des « écoterroristes », nous sommes des écorésistants !

Merci Darmanin l'éborgneur.

No bassaran, et vive la sociale.

Cathy, Yvon, Michel



Hommage à Séverine Pajaud !

Les années qui ont précédé l'adoption de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État ont vu se dérouler des débats très violents entre cléricaux et anticléricaux, et ce, dans l'ensemble du pays.

À preuve les archives rassemblées pour le département des Deux-Sèvres par notre regretté camarade Jean Maquart, pour le centenaire de la loi. Il a fouillé dans les archives départementales et découvert plusieurs pépites.¹

En les relisant, j'ai redécouvert une militante féministe, syndicaliste, anarchiste et anticléricale, et j'ai voulu lui rendre hommage :

Séverine Pajaud (1858-1939). À ne pas confondre avec une célèbre journaliste, contemporaine elle, aussi ardente féministe connue sous le nom de Séverine.

Séverine Pajaud née à Ars-en-Ré, fut une militante et une virulente propagandiste, tenant des conférences dans toute la France.

Ainsi en novembre 1898 dans une conférence à Niort (500 personnes) selon le rapport de police : la conférencière nie l'existence de Dieu. Elle tourne en dérision les origines de l'humanité telles qu'expliquées par le clergé, se livre à de violentes attaques contre le parti réactionnaire qui a créé l'antisémitisme, elle prend la défense des juifs, éternels opprimés. Elle déclare faire partie d'un syndicat de la révolte contre les lois, contre l'armée, contre tous les pouvoirs, elle fustige la bourgeoisie, le patriotisme, en appelle à la révolution en criant « Vive la révolution sociale ».

Le même mois à Thouars, elle traite des 4 sujets suivants :

Dieu n'existe pas, Religion et réaction, l'antisémitisme et l'affaire Dreyfus, voies et moyens pour l'émancipation .

Elle se fait huer à plusieurs reprises tant ses propos sont violents : « casernes abrutissements de la jeunesse », « haine de l'armée », « levée de la crosse au moment des combats », « Dreyfus un innocent expiant au bagne une peine prononcée iniquement par un conseil de guerre », « nous sommes des révolutionnaires, nous avons soif de sang, la révolution approche, nous serons sans pitié » (toujours selon source policière).

À noter que d'autres femmes conférencières, à l'époque, ne faisaient pas non plus dans la dentelle.

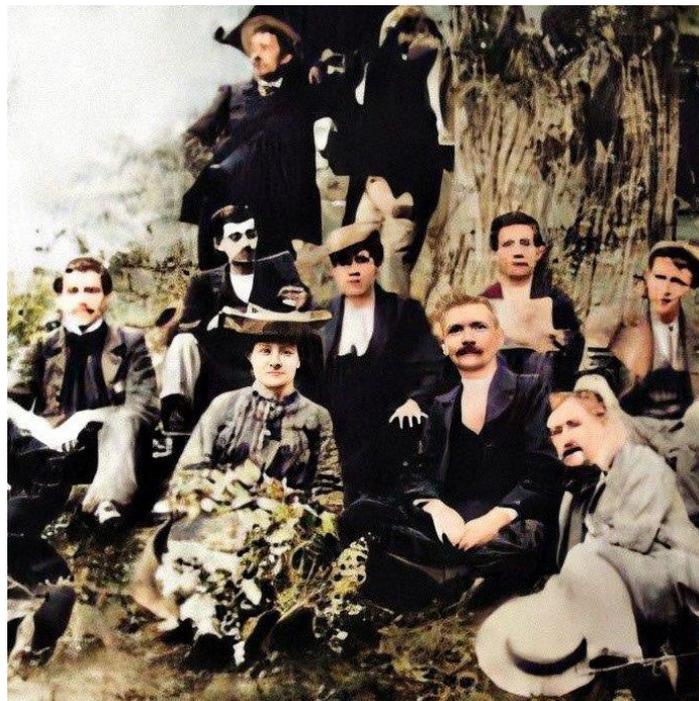
À Thouars, en septembre 1897, Mme de Montrésor franc-maçonne « fait l'éloge de l'éducation laïque qui permet de diminuer le vagabondage, proteste contre le travail dans les prisons, et dans les ateliers congrégationnistes, traite les religieuses de "punaises de sacristie", réclame une loi interdisant le costume des prêtres, la confession, la suppression du budget des cultes, raconte des histoires croustillantes de curés ».

À Niort en février 1902, Marie Murjas, ex-religieuse trappiste, devant 1500 personnes : critique l'infailibilité du pape, dénonce le fanatisme des prêtres et moines, l'opulence dans laquelle vivent les clergés, déclare que la religion catholique est remplie d'immoralité, demande aux parents d'enlever à leurs enfants les catéchismes, remplacés par des livres scientifiques. Elle termine par « Vive la révolution sociale qui nous débarrassera de ces hiboux de toutes robes ».

Impressionnant, non ?

M. Christine Luparello

¹ nous tenons à la disposition des personnes intéressées ce recueil d'archives.



« Edmond Proust réveille-toi, ils sont devenus fous » *

Edmond Proust, né le 20 octobre 1894 à Chenay (Deux-Sèvres) et mort le 27 novembre 1956, est un instituteur¹, un chef de la Résistance et l'un des fondateurs de la MAIF en 1934.

Laïque et républicain mais aussi franc-maçon et libre-penseur. Il ne fut pas adhérent de la SFIO.

L'historien Michel Chaumet, dans son ouvrage *Maif histoire d'un défi* (éd. Cherche Midi) souligne « Comme la grande majorité des instituteurs issus de l'école normale, Proust est fermement laïque et républicain. Ses convictions politiques le font balancer entre le radicalisme anti-clérical du début du siècle, le socialisme du Front populaire, voire le romantisme révolutionnaire émanant de la Révolution soviétique. On peut indiquer à cet égard qu'il fut contacté par des syndicalistes français qui cherchaient un havre de paix pour Trotski, chassé d'URSS par Staline. »

* On pourrait paraphraser le célèbre graffiti inscrit sur un mur à Prague – « Lénine réveille-toi, ils sont devenus fous » – lors de l'invasion par les chars de la bureaucratie du Kremlin en Août 1968, tant il est insupportable de constater que les récents dirigeants de la MAIF ont trahi les principes de son principal fondateur, auquel ils ont l'audace de se référer jusqu'à lui vouer un hypocrite culte.

En effet, la trahison est patente dès lors que les dirigeants actuels de la MAIF ont contribué directement à l'installation de ladite Université Catholique de l'Ouest (UCO) « au 3^{ème} étage de Niort Tech. Une association a été créée par la Communauté d'agglomération du Niortais, Groupama, IMA, MAAF, MACIF, MAIF et le MEDEF des Deux-Sèvres. Ce bâtiment situé avenue Bujault à Niort, le long de la place de la Brèche, ancien siège social de la MSA (Mutualité sociale agricole des Deux-Sèvres) a fait l'objet d'une rénovation intégrale. » (*Le Courrier de l'Ouest* 28/08/2020).

Oui, trahison d'Edmond Proust, l'instituteur militant laïque profondément anti-clérical, républicain, franc-maçon, libre penseur, dirigeant de la résistance.

Qu'y a-t-il de commun entre les dirigeants actuels et celui qui fonda la Maif (et la Camif) et qui affirmait « Contre l'exploitation du travail s'est fondé le syndicalisme, contre l'exploitation de la prévoyance s'est organisée la Mutuelle, contre l'exploitation de la consommation s'est créée la coopérative » ?

Qu'y a-t-il de commun entre celui qui exigeait une

attestation de leur parcours scolaire dans l'enseignement public, aux candidats à l'embauche dans la mutuelle ou la coopérative² et ceux qui, dès les années 80, ont ouvert la porte à la CFDT, jusqu'aux postes de direction ? Les chrétiens-sociaux et autres anti-laïques, ont commencé à occuper des postes stratégiques au sein de la Maif et de la Camif.

À la Camif un directeur général, en responsabilité chez les témoins de Jéhovah, un directeur commercial diacre. À la Maif un directeur général CFDT. Au fur et à mesure que les militants fondateurs ont disparu, ou ont été éloignés de la mutuelle, tels que Robert Proust fils d'Edmond Proust, Armand Gay co-fondateur de la Maif, Jean Lauroua, Hubert Arnault, la CFDT a été sollicitée pour s'implanter à la Maif et la Camif, syndicalement, sur des postes de responsabilité et jusque dans les conseils d'administration.

Cette dérive par rapport aux principes fondateurs d'Edmond Proust et ses camarades, trouve son fondement dans les renoncements successifs des dirigeants de la FEN, devenus majoritaires au sein de la Maif, de la Camif et de toutes les œuvres sociales de

l'Enseignement. Renoncement des dirigeants de la FEN à défendre la laïcité, jusqu'à son éclatement en 1992.

Offrir un marche-pied à ladite Université Catholique de l'Ouest pour s'implanter à Niort, est le produit direct des fumeuses théories sur « la laïcité ouverte », « la laïcité plurielle » et les multiples lois anti-laïques votées par tous les gouvernement successifs de droite comme de gauche, depuis la loi Debré en 1959 et le renoncement au « serment de Vincennes », pris au nom des 10 millions citoyens pétitionnaires, pour combattre jusqu'à son abrogation.

Quelles que soient les différences d'appréciations, voire les divergences, avec les sincères et authentiques combattants laïques, dont Edmond Proust était un des plus influents, il est indiscutable que leur combat et positions indéfectibles contre le cléricalisme et en défense de la laïcité, sont aux antipodes de leurs successeurs qui installent l'enseignement catholique à Niort.

Michel Vivier, ancien responsable syndical à la Camif

¹ Instituteur à Saivres. Le hasard veut que ce soit dans le même village où nos camarades libre-penseurs Jeannette et Jean Maquart, ont pris leur premier poste d'instituteurs,

² Les dragonnades et la guerre scolaire avaient laissé de larges traces dans la mémoire collective, y compris dans les Deux-Sèvres.

Jean Yanne - Avec Maria

Jean Yanne, de son vrai nom Jean Roger Gouyé, né le 18 juillet 1933 aux Lilas, et mort le 23 mai 2003 à Morsains, était acteur, humoriste, écrivain, réalisateur, chanteur... Dans ses tout premiers films (*Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil* en 1972, *Moi y'en a vouloir des sous* en 1973, *Chobizenesse* en 1975...), il développe son esprit caustique, parodique, et anticonformiste. Renvoyé pour son impertinence de la télévision française, notamment pour un sketch qui se passait dans une église (où son acolyte Jacques Martin arrivait en moto, et tentait de le séduire), puis ensuite de plusieurs stations de radio, il est décrit comme « champion en matière de licenciements ». Il est aussi l'auteur du célèbre slogan « Il est interdit d'interdire ».

Jean-Louis Sonnard



Avec Maria (ou *complainte du P3*). En préambule de cette chanson, dans sa version publique, il présente, de manière plutôt « décalée », évidemment, la bible comme un livre très bien écrit, très bien relié, et chef d'œuvre du suspense !

*Du début jusqu'à la fin de la semaine
Je suis P3 chez Citroën
C'est un bon petit boulot
Avec cantine et avantages sociaux*

*Je suis copain avec Nénesse
Qu'est délégué du syndicat
À la chaîne des boîtes de vitesse
Je suis heureux comme un roi
D'autant plus que le samedi
Et le dimanche aussi
Avec Maria on va danser la java*

*Maria c'est la jouvencelle
Chez qui je vais tous les midis
Pour faire chauffer ma gamelle
Dans son petit bain-marie*

*Je l'ai connue l'année dernière
Au bal de la RATP
Où ce que travaillait son frère
Comme prêtre-ouvrier
Et ce soir-là messieurs dames
À la salle Wagram
Avec Maria on a dansé la java*

*On s'aime tout comme Adam et Ève
On va bientôt se marier
On attend la prochaine grève
Pour que je sois augmenté
Mais comme l'a dit mon contremaître
Quand on est jeune, faut se dépêcher
Ainsi un enfant va naître
Qu'on appellera Irénée
Irénée le divin enfant
Et le soir sans un mot*

*Autour du berceau
Avec Maria on ira danser le tango.*



La revue de la
Libre pensée 79
est trimestrielle, éditée par l'association
Libre Pensée 79 - Fédération Nationale

Directrice de la publication
Paulette Luparello
p.lupa@hotmail.fr
1393 route du Gué-Romain
79510 Coulon

N° CPPAP 0724 79450
Imprimé par nos soins

Le comité de rédaction, respectueux d'une totale liberté d'expression, précise que les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

BULLETIN D'ABONNEMENT ET/OU D'ADHÉSION

Nom : Prénom :

Adresse :

e-mail :

Abonnement au Bulletin départemental de la Libre Pensée 79 :

(4 numéros pour 1 an) : **12€** Adhésion à la Libre Pensée : **60€** Adhésion et abonnement au bulletin : **72€**

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la **Libre Pensée 79**
et de les adresser à :

LP 79

Marie-Christine Luparello, 1 rue Louis-Arnaud 79410 Saint-Rémy